



Travail sur la gestion des consommations dans les espaces publics

Sébastien Pache et Humberto Lopes, Rémy Benoit et Christian Wilhelm

Objectifs :

Quand des jeunes boivent sur la voie publique :

- comprendre le problème (général, communal)
- définir les types d'action pour lesquelles nous avons des moyens.

Difficultés et problèmes dans l'espace public

Qui : jeunes de 15 à 25 ans

Quoi : consommation d'alcool et stupéfiants, nuisances sonores, déchets, déprédations, violence

Où : écoles, parcs, locaux jeunes après la fermeture, parkings, signal de Bernex

Quand : surtout en été et durant le week-end ou les veilles de congés

Acteurs : TSHM, Police municipale, sécurité privée, concierges, gendarmerie, brigade des mineurs

Les APM et les TSHM travaillent sur le même terrain, souvent dans des moments similaires ; il est donc important qu'ils parviennent à

- une compréhension commune des situations
- une définition du public que chacun doit soutenir de part son mandat
- la création de protocoles d'action selon les situations.

Difficultés des professionnels en lien avec le travail dans l'espace public

APM : manque d'effectifs, de moyens, de prérogatives
mener à bien le mandat de « répression et maintien de l'ordre »
définir leur rôle dans les projets de prévention
intervention auprès des consommateurs de cannabis

TSHM : absence d'un lieu de rencontre et de socialisation pour les jeunes le soir sur la région
manque de sanctions après minuit
après minuit, une intervention « réduction des risques » semble plus appropriée que la prévention.

Actuellement deux espaces formalisés de collaboration existent sur la région :

- le groupe du lundi (APM, TSHM, responsables sociaux des Communes) où les informations sont échangées, une compréhension commune et une stratégie y sont établies.
- la CICO (lieu de coordination mensuel avec les responsables de plusieurs secteurs) où l'on discute les problèmes globaux.

Il manque un espace de discussions « protégé », qui permette de discuter les stratégies qui traitent de problèmes liés à des personnes en particulier.

Plan d'action

Objectif 1 : Transmission des informations

Mesure 1

Créer une fiche commune (fichier excel avec un onglet par site) où noter de manière synthétique lors des séances du lundi :

- Compréhension de la situation
- Objectifs à atteindre actuellement, voir à plus long terme
- Stratégie
- Répartition des tâches
- Délai pour l'évaluation.

Objectif 2 : Clarification des rôles et formes de collaboration en regard des besoins

Mesure 2

Le groupe du lundi : lieu où les informations sont échangées, une compréhension commune et une stratégie y sont établies.

Mesure 3

TSHM et APM échangent sur leurs compétences et pratiques.

Cadre pour la répartition des rôles :

Les TSHM travaillent sur ce qui fait problème chez le jeune. Ils ont des compétences dans la médiation sociale avec des habitants, l'accompagnement de projets de groupes de jeunes, l'accompagnement, voire l'orientation de jeunes.

Les APM travaillent sur les problèmes que posent les jeunes. Ils ont des compétences dans la résolution de problèmes.

Objectif 3 : Protocole d'intervention en cas de consommation sur les lieux publics

Mesure 4

- Consommation d'alcool et cannabis par les mineurs : confiscation par les APM + contact avec parents pour rappel de la loi puis orientation proposée vers TSHM. Le signalement au TSHM peut se faire indépendamment des parents.
- Jeunes adultes : les APM font un rappel de la loi et proposent de contacter les TSHM.
- Une amende d'ordre anonyme favoriserait le positionnement de l'autorité et du cadre.
- Augmentation des passages ciblés
- Rappeler aux jeunes adultes l'art. 136 CP concernant la mise à disposition d'alcool aux mineurs (afin de tenter de limiter le phénomène de « vente sauvage » ou d'une personne qui achète pour tous les autres qui n'ont pas le droit).
- Le groupe du lundi se positionne comme instance qui a le souci de garantir un suivi des stratégies.
- Les partenariats existants sont formalisés, notamment lorsqu'une exclusion scolaire est notifiée.

Objectif 4 : Développer des actions sur les lieux d'intervention mis en exergue par l'état des lieux

Mesure 5

Réglementation :

- achats-test ?
- opportunité d'une réglementation communale sur les consommations dans l'espace public.

Mesure 6

Des lieux restent accessibles pour les jeunes jusqu'à minuit notamment par l'absence de d'interdiction sur un certain nombre de sites. Gestion au cas par cas au-delà de minuit.

Mesure 7

En période estivale actions ponctuelles conjointes des APM et des TSHM jusqu'à 1h-2h du matin dans la prévention-réduction risques liées à l'alcool.

Mesure 8

Tournée BUPP avec une personne qui puisse parler de son expérience avec l'alcool-le cannabis.

Mesure 9

Organiser une journée de prévention sur les toxicodépendances et la consommation excessive en tout genre.

Mesure 10

Temps de travail commun APM-TSHM pour l'appropriation du plan de mesure. Formation continue ?

Mesure 11

Définir et codifier la réaction des Communes si l'on apprend l'imminence d'un rassemblement –beuverie sauvage sur son territoire : Interdiction ? Encadrement ? Autre ?